



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TAVERNAY**

le 14 NOVEMBRE 2022

Présents : Andrée MENARGUEZ, Maire, Messieurs Serge BOUDOT, Cédric FLETY, Adjoint, Mesdames, Messieurs Alain DEVOUCOUX, Christophe SAUNIER, Adeline VOILLOT, Christophe NORMAND, Julien DESMORIEUX, Annick BERTIN.

Excusés : Alain BARNAY (pouvoir Serge BOUDOT), Catherine KIEFFER.

Secrétaire de séance : Julien DESMORIEUX

Le Conseil Municipal après lecture du compte rendu de la réunion 09 septembre 2022, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance qui est signé sans observation par le Maire et le secrétaire de séance.

Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM) :

- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les décisions de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) prises lors de la réunion du 06 septembre 2022, soit un montant d'attribution de compensation à verser de 55 987.48€ pour l'année 2022.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, sollicite le versement de 629.06€ au titre de l'enveloppe de garantie dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité.
- Après présentation du rapport d'activité 2021 de la CCGAM, par le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le document proposé.
- Le Conseil Municipal, va régler le montant de 2 230.54€ relatif à la contribution des communes au fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association mais ne procède pas à la signature de la convention.

Complément indiciaire annuel (CIA) :

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a mis en place le RIFSEEP pour les agents communaux à partir de janvier 2022 qui est versé mensuellement, le CIA reste à définir. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide la reconduction de la prime d'indemnité sans augmentation.

Travaux en cours :

- Logement N°9 : le Maire fait le point sur le montant des travaux d'aménagement réalisés ~ 26 500€.
- Logement N°9 bis : le chef de projet bâtiment public de l'Agence Départementale 71 se rendra sur place le 22 novembre 2022 à 9h30
- Logement N°7 : après présentation des différents devis et proposition le Conseil Municipal décide d'inscrire la demande de subvention pour la réfection totale avec l'étage (DETR & AAP 2023), soit 3 chambres, isolation avec rénovation des menuiseries, du sol et installation d'une pompe à chaleur.

- Logement N°12 et 14 : à la suite de problèmes d'évacuation des eaux pluviales, l'écoulement des chéneaux est à revoir.
- Ecole : le devis pour la prévention contre le radon dans la classe des CM1 et de la garderie s'élève à 9 944,04€TTC. Installation d'un ensemble néon au tableau (celui-ci est à modifier), attente de la pose d'une gouttière avec prises informatiques ; la société DESAUTEL interviendra le 23 novembre prochain pour trouver un système d'alarme adapté aux bâtiments scolaires.

Après présentation du point financier, le Conseil Municipal,

- charge le Maire de la mise en place de l'application Payfip pour permettre le paiement dématérialisé des usagers.
- Vote la décision modificative au budget annexe d'assainissement suivant – 10€ compte 61523 et + 10€ au compte 6611

Questions diverses :

- Le Conseil Municipal reconduit sa participation pour le colis aux personnes de 75 ans et plus (environ 70 personnes concernées) par moitié avec le Comité d'Animation.
- Les élèves de TAVERNAY recevront un livre à l'occasion de l'arbre de Noël de l'école, ils seront commandés auprès de la librairie la Promesse de l'Aube, environ 10€/enfant.
- Le Conseil Municipal offre à l'occasion de Noël un bon d'achat pour les enfants de l'agent d'entretien (2 x 50€).
- Dans le cadre de la formation obligatoire des élus, sur le thème des subventions qui aura lieu le 04 février 2023, le Maire rappelle que l'inscription pour l'ouverture des droits à formation se déroulera le vendredi 18 novembre.
- Le Maire indique que la soirée de rencontre avec les habitants se tiendra le 25 novembre à 19h30, le marché de Noël organisé par le Fun à l'école le 03 décembre après-midi, ainsi que le passage du Club Cyclo Autun à 14h10 dans le cadre de la collecte du Téléthon (participation de 100€ de la commune).
- Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour le passage d'une étape du Rallye de la Châtaigne en août 2023.
- Préparation du bulletin 2023.
- Annick BERTIN indique que le Parc Naturel Régional du Morvan attribue aux communes membres une subvention de 1 000€ au titre de la dotation biodiversité.

Andrée MENARGUEZ
Maire de TAVERNAY
le 18 novembre 2022